

Brenda Dunn-Lardeau
Université du Québec à Montréal

De l'événement historiographique
à l'événement littéraire.
La traduction de 1556 du
De rebus gestis Francorum
de Paolo Emili

La Collection des Livres rares de l'Université du Québec à Montréal possède un exemplaire de la traduction du *De rebus gestis Francorum* de Paolo Emili (cote : YDC75). Cette traduction, intitulée *Les cinq premiers livres de l'Histoire française*, fut traduite par Jean Regnard¹ et publiée par Michel Fezandat, à Paris, en 1556.

La présence dans notre collection de cet exemplaire non encore répertorié ni décrit par les répertoires bibliographiques de la traduction française de Paul Émile nous a amenée à examiner l'ouvrage et son contenu.

1. *Le Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle* note laconiquement que Jean Regnard fut le traducteur des cinq livres de l'ouvrage de Paul Émile en 1556 et que la traduction complète des dix livres parut en 1581 (Michel Simonin [dir.], *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard et Librairie générale française, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui », 2001, p. 1008).

Il s'agit d'un exemplaire de format in-folio qui s'ajoute aux dix exemplaires survivants récemment relevés par les auteurs de l'ouvrage *Livres vernaculaires français. Livres imprimés en français avant 1601*². Comme en témoignent les ex-libris estampillés, cet onzième exemplaire connu de cette traduction est entré dans la bibliothèque lors d'un legs du Collège jésuite Sainte-Marie au moment de la création de l'Université du Québec à Montréal en 1969³.

Cette traduction de l'œuvre de l'historien véronais mérite notre attention pour ses nombreuses pièces liminaires en français et en latin⁴. Celles-ci sont de la plume d'auteurs célèbres à leur époque. Y sont réunis une ode d'Étienne Jodelle et une élégie de Jacques Tahureau, toutes

2. Andrew Pettegree, Malcolm Walsby et Alexander Wilkinson [dir.], *French Vernacular Books. Books Published in the French Language Before 1601-Livres vernaculaires français. Livres imprimés en français avant 1601*, Leiden et Boston, Brill, 2007, 2 v. Voir notre notice du Catalogue à la fin de ce volume pour leur localisation.

3. Pour les cinq ex-libris, dont deux manuscrits du XIX^e siècle, voir la notice du Catalogue.

4. Du côté des traductions françaises, on notera une autre traduction française parue en in-quarto la même année, soit en 1556, chez Michel de Vascosan (mais avant celle de Regnard). Celle-ci eut pour traducteur Simon de Monthiers, qui s'arrêta après les deux premiers livres, comme l'indique le titre, *Deux livres de l'histoire de France*. Pettegree, Walsby et Wilkinson ont également répertorié dix exemplaires de cette traduction (voir *Livres vernaculaires français, op. cit.*, vol. 1, n° 18151, p. 539).

La traduction des cinq livres de Paul Émile par Jean Regnard fut, quant à elle, rééditée sous le même titre, soit *Les cinq premiers livres de l'Histoire française* par Claude Micard à Paris en 1573, puis continuée et achevée par Arnold Le Ferron dans *L'histoire des faits, gestes et conquestes des roys, princes, seigneurs et peuple de France*, et imprimée à Paris par Frédéric Morel en 1581. Le même Frédéric Morel réédita cette traduction en 1596 chez Robert Fouet avec le titre légèrement différent de *Histoire de France contenant les faits et conquestes des roys princes et seigneurs de France, depuis Faramond premier roy, jusques au regne de Charles viii*. Il l'édita à nouveau (mais avec le titre de 1581) en 1597, puis deux autres fois en 1598 (voir les entrées n° 18151 à 18158 inclusivement dans *Livres vernaculaires français, ibid.*, p. 539).

La traduction de Regnard paraît pour la première fois en 1556 — et non en 1548, comme l'ont noté certains en citant une édition de Vascosan de 1548. Ce dernier a, par contre, édité des éditions latines du *De rebus gestis Francorum* en 1539, 1555 et 1577, tandis que Petit (*apud Parvum*) en a publié une en 1548. La traduction de Regnard reste donc la seconde traduction en français de cet ouvrage après celle de Simon de Monthiers, la même année.

deux en français, des distiques latins de Jean Dorat, suivis de huit sizains en français puis de deux distiques latins d'un poète au pseudonyme de Calliste. On compte aussi les contributions de deux humanistes provinciaux, soit des vers hendécasyllabes en latin du Saumurois Gérard Sepin, lié à Dorat, et un sonnet en français de Pierre Tredehan, angevin comme le traducteur Jean Regnard. Ces pièces s'inscrivent à la fois dans le sillage de la promotion des traductions du latin vers le français de la *Défense et illustration* de Du Bellay et de l'esthétique de la Pléiade, ce qui n'empêche pas Jodelle et Dorat, membres de cette école littéraire, de ne pas en endosser toutes les idées. Surtout, la traduction française se distingue de l'original latin, qui ne comportait pas un paratexte semblable.

L'objet de cette étude est d'examiner, à la lumière de la préface du traducteur Jean Regnard, adressée au connétable Anne de Montmorency, la teneur des nombreuses pièces liminaires de cet ouvrage. Ainsi, nous pourrions mieux apprécier leur contribution tant aux idées sur la traduction en France et l'historiographie qu'aux pratiques liées au culte de la *sodalitas*, cette amitié tant chérie par les humanistes. Enfin, un bref regard sur l'édition de 1581 permettra de juger de la capacité de survie de ces témoignages d'amitié au sein d'un autre contexte politique.

Le De rebus gestis Francorum. Importance et intérêt historiques du traité en langue latine

D'entrée de jeu, rappelons l'importance de l'original latin afin de comprendre le cas qu'on faisait de la traduction de ce livre. En 1499, l'historien italien Paolo Emili (ou Paulus Æmilius en latin et Paul Émile en français) fut invité en France par le roi Louis XII, sur les conseils d'Étienne Poncher, évêque de Paris, et rédigea, à titre d'historien royal, une histoire de la monarchie française depuis ses débuts jusqu'à son règne⁵. Les méthodes d'historiographe humaniste de Paul Émile lui

5. Peter Bietenholz, « Paolo Emili », *Contemporaries of Erasmus. A Biographical Register of the Renaissance and Reformation*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 429.

valurent des comparaisons flatteuses avec les historiens antiques et d'aucuns estimèrent même qu'il en surpassait plusieurs fameux.

Sa préface, volontairement brève, au *De rebus gestis Francorum*, attire l'attention avec quelques idées de l'Éthique à Nicomaque qui l'émaillent, dont le modèle aristotélicien du magnanime et le souci des « publiques félicitez⁶ ». L'historien y rappelle l'utilité de l'Histoire et pose sa méthode selon laquelle « ayant seulement délibéré n'ensuivre que les Auteurs bien approuvez. Qui sera cause que ne ne décriray plusieurs choses (quoy qu'elles soient mémorables) qu'on peut lire en d'autres qui en ont écrit⁷. »

Chose assurée, s'il y a un principe de l'historiographie humaniste mis de l'avant par Paul Émile et loué dans les poésies liminaires de la traduction du *De rebus gestis*, c'est celui de l'exigence de la vérité historique, assorti de scepticisme à l'endroit des poésies, fables et miracles; en sont témoins ces vers de Jacques Tahureau dans son ode liminaire :

Le Poëte nous plaist de ses contes menteurs,
Il farde maint grand Roy de ses écriz flatteurs,
Mais par sus tout cela l'histoire veritable
Décrîte proprement est bien la plus louable⁸

6. Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, traduit par Jean Regnart, Paris, Michel Fezandat, 1556, f. a1 r.

7. Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, op. cit., [f. a1 v]. À ce sujet, voir la thèse de Katherine Davies, *Late XVth Century French historiography as Exemplified in the Compendium of Robert Gaguin and the De rebus gestis of Paulus Aemilius*, University of Edinburgh, 1954, 418 f. De son étude détaillée sur l'apport de Paul Émile à l'historiographie humaniste française et ce qui le distingue de ses prédécesseurs, on retiendra non seulement le rapport moderne avec les sources fiables plutôt que le respect de la tradition et de la somme médiévale, l'attitude critique devant les légendes, les erreurs historiques, les traditions populaires, la recherche d'une explication rationnelle, logique et causale plutôt que surnaturelle (sans nier la possibilité d'une intervention divine), la conception du traité d'histoire comme œuvre érudite et littéraire, l'emploi du latin humaniste qui va d'ailleurs influencer ses successeurs, choses qui n'empêchèrent pas qu'on reproche, parfois, à cet historien sa loyauté nationale à l'Italie, bien qu'il eut, à tout prendre, une vision de l'histoire plus européenne que nationale.

8. Jacques Tahureau, « Élégie de Jaques Tahureau », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, op. cit., du [f. āā4v] au [f. āā5r], v. 19-22.

Toutefois, la réception de l'œuvre de Paul Émile a varié selon les siècles. Par exemple, au XVIII^e siècle, Jean-Pierre Nicéron a consacré une notice à Paul Émile dans son *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*⁹. Il souligne l'élégance de la langue employée par l'historien, mais lui reproche de ne pas toujours avoir été fidèle ou impartial. Il lui reconnaît toutefois ce mérite d'avoir « le premier un peu débrouillé l'ancienne histoire de France¹⁰ », sans préciser en quoi. Cette notice est en partie reprise par les auteurs de la *Biographie universelle* de 1815¹¹. Ceux-ci, qui abordent le reproche de partialité adressé à l'historien italien, prennent la défense de Paul Émile en rappelant d'emblée l'inévitable partialité française. Comment, par ailleurs, reprocher à un Italien d'origine de n'avoir pas approuvé les guerres menées par les Français dans sa patrie? L'on peut enfin simplement douter qu'Émile ait fait preuve d'une partialité injuste contre les Français alors qu'il travaillait pour le compte de leur roi¹².

9. Jean-Pierre Nicéron, *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1739, t. 40, p.62-63, sous « Paul Emile ». Notons aussi que dans la capitale française, il fut accordé au chercheur la dignité de chanoine de Notre-Dame pour qu'il puisse « travailler plus à son aise à son Histoire » (*ibid.*, p. 62-63). Au Collège de Navarre, Paul Émile se consacra jusqu'à sa mort à la rédaction de son traité, qu'il ne put terminer « parce qu'étant extrêmement difficile sur ce qu'il faisait, il [...] retouchoit continuellement » ses écrits (*ibid.*, p. 62). Décédé le 5 mai 1529, l'historien fut enterré en l'église Notre-Dame, où on lui grava une épitaphe (voir *ibid.*, p. 62-63).

10. *Ibid.*, p. 67.

11. Louis Gabriel Michaud et Joseph François Michaud [dir.], *Biographie universelle, ancienne et moderne ou, histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Ouvrage entièrement neuf rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, Paris, L. G. Michaud, 1815, vol. 13, p. 119, sous « Paul Emili ».

12. Les auteurs de la *Biographie universelle* de 1815 expliquent aussi que « ayant obtenu un canonicat à Notre-Dame, il [Paul Emile] se retira au collège de Navarre pour effectuer la tâche qui lui avait été confiée. Il fit d'abord paraître les quatre premiers livres de son traité (*De rebus gestis Francorum libri IV*), probablement au commencement de 1516, année où Érasme note, dans une lettre du 2 février, « qu'il apprend que Paul Emili publie enfin son *Histoire de France* » (Louis Gabriel Michaud et Joseph François Michaud [dir.], *op. cit.*, p. 119). Dans une édition subséquente, Paul

En revanche, la *Biographie universelle* émet, au sujet des continuateur et traducteur français de Paul Émile des jugements défavorables : « Cette histoire a eu dans Arnould Duferron [sic] un mauvais continuateur, et un médiocre traducteur dans Jean Renard¹³ », alors que les signataires des pièces liminaires de 1556 ne tarissent pas d'éloges sur le travail de Regnart.

La traduction française du traité de Paul Émile par Jean Regnart. *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise* (1556)

En l'absence d'une biographie à proprement parler de l'Angevin Regnart, sa préface au traité de Paolo Emili de 1556 permet de se faire une idée de ses ambitions et de sa conception de l'histoire. On y lit qu'avant d'être traducteur, Jean Regnart fut homme d'armes, vraisemblablement proche d'Anne de Montmorency. En tout cas, le seigneur de la Miguetière fut éloigné de sa maison pendant « six ou sept ans¹⁴ », engagé dans le « travail de guerre¹⁵ » et voulant acquérir « honneur par les armes¹⁶ ». Aussi, ce n'est que le récent voyage du connétable à Ardres qui « engendra un tel bruit d'une entière paix, pour le moins d'une longue treve¹⁷ » qui décide Regnart à se retirer chez lui. Le motif du passage de Montmorency à Ardres, auquel Regnart

Émile ajouta deux livres aux quatre premiers. Il semble que l'ouvrage ait été publié en 1519, puisque le 19 juin de la même année, Pierre Gilles mentionne dans une lettre à Erasme que « Paul Emili vient de livrer à l'imprimeur la suite de son histoire » (*ibid.*, p. 120). Paul Emile s'éteignit alors que son dixième livre n'était pas encore achevé. Trouvé « imparfait et fort en désordre parmi ses papiers » (*ibid.*, p. 120), ce dernier ouvrage fut terminé par Daniel Zavarisi, Véronais sans doute apparenté à l'historien. Le traité fut publié en entier à Paris en 1539 et réimprimé en 1543 par Vascosan.

13. *Ibid.*, p. 120.

14. Jean Regnart, épître dédicatoire « A tres haut et puissant Seigneur, Monseigneur Anne de Montmoranci, Per, et Conestable de France », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, op. cit., f. àà2 r.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

fait allusion, s'inscrit dans les relations entre la France et l'empire de Charles Quint et eut lieu, de fait, en 1555¹⁸. Selon Philippe Hamon,

[i]l [Montmorency] sert ensuite comme négociateur, à Ardres au printemps 1555, puis à Vaucelles : la trêve signée en février 1556 peut passer pour un succès, puisque la France conserve toutes ses conquêtes (Trois-Évêchés, Piémont et Savoie, Corse)¹⁹.

Le projet de traduction se situe donc à partir des négociations du printemps 1555 en vue de la trêve dite de Vaucelles et vraisemblablement avant le 2 juin 1556, date du Privilège du roi, période où Regnart est toujours de ce monde et le connétable, toujours au faîte de la faveur royale ainsi que de sa gloire militaire et diplomatique, avant que ne reprenne la guerre et qu'eut lieu le désastre de Saint-Quentin le 10 août 1557²⁰.

Homme d'armes, Regnart a placé la vertu dans l'action. Le retour à la vie civile et inactive, à ses yeux, nous vaut un aveu très franc sur ses ambitions de gloire personnelle : « Le repos toutesfois, peu familier aux gens de guerre, & le désespoir de pouvoir jamais en cette oisiveté me

18. Tombé en disgrâce en 1541 par la volonté de François I^{er}, le connétable Anne de Montmorency retrouve la faveur royale avec l'entrée en scène de Henri II, pour qui il représente selon Arlette Jouanna « un père de substitution ». Il réintègre alors immédiatement la cour. Sa faveur est immense et le roi le fait duc et pair (2 juillet 1551) (Arlette Jouanna, « Henri II », Arlette Jouanna, Philippe Hamon *et al.*, *La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2001, p. 870).

19. Philippe Hamon, « MONTMORENCY, Anne de », Arlette Jouanna, Philippe Hamon *et al.*, *op. cit.*, p. 962.

20. Hamon ajoute à ce propos : « Mais ce beau résultat est totalement compromis lors de la reprise de la guerre, en particulier par le désastre de Saint-Quentin (10 août 1557) : Montmorency, qui conduit l'armée chargée de débloquer la ville assiégée par les Impériaux, organise mal l'opération et se fait surprendre par l'ennemi. Son armée est écrasée et le connétable capturé. Il revient à son grand rival François de Guise, nommé lieutenant général du royaume, de rétablir la situation. Montmorency, quoique prisonnier, est cependant choisi par Henri II pour conduire les négociations avec Philippe II. On l'accuse d'avoir cédé beaucoup trop largement aux exigences espagnoles pour recouvrer sa liberté. Il en profite peu politiquement, car la mort brutale de Henri II entraîne sa disgrâce et le triomphe des Guises. François lui succède comme grand maître au début du règne de François II. » (*ibid.*)

faire conoitre aux hommes, me fâchèrent si soudain, que, pour remede à cet ennuy, je reprins les livres²¹ ». C'est alors qu'il lit par hasard le *De rebus gestis*, dont la lecture lui fait une telle impression qu'il se décide à le traduire, frappé par « l'excellance du langage & pour y voir les admirables entreprinses des anciens François, nos ayeux, décrites à la verité ». Le voilà investi de la mission de donner à lire les exploits de ses prédécesseurs à ceux qui, curieux des choses passées, n'ont pas étudié le latin. Il se fait également un point d'honneur de mettre ainsi un terme aux railleries des étrangers qui ont pu « se gaber [...] de n'avoir encores sceu voir en nôtre langue tant de merveilles qu'on raconte de nos predecesseurs²² ».

Outre les gens non lettrés, le traducteur semble viser un public composé « de vaillans hommes qui continuellement veillent et hasardent leurs vies pour le bien et honneur de la France », comme lui. Par-delà les récompenses qu'ils reçoivent de leur roi, ils verront qu'à la manière de leurs semblables des temps passés, ils peuvent ainsi acquérir « un nom qui les fera vivre jusques aus derniers siecles, et laissera après leur mort une telle estime de leur nation, et esperance de leurs enfans, qu'éternellement on les admirera²³ ». C'est donc conjuguer l'ancienne récompense de l'honneur, que Platon conférait aux guerriers dans sa *République*, avec celle de la gloire, valeur dont sont assoiffés l'artiste comme le créateur de la Renaissance. Par la même occasion, Regnart rappelle le pouvoir de l'écrivain et de l'historien, bref des hommes de lettres, de conférer, par leur plume, cette gloire aux hommes d'action ainsi que le pouvoir du traducteur d'en multiplier les admirateurs.

Cela, le traducteur ne l'oublie pas dans son hommage au pair et connétable Anne de Montmorency, à qui il promet de traduire les cinq volumes restants de l'*Histoire* de Paul Émile, voire peut-être d'y adjoindre une continuation en laquelle celui qui était surnommé « la

21. Jean Regnart, épître dédicatoire « A tres haut et puissant Seigneur, Monseigneur Anne de Montmoranci, Per, & Conestable de France », *op. cit.*, f. 332 r.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

fraieur des ennemis de nôtre Prince, et le second protecteur de ses sujetz²⁴ » passerait de l'actualité à l'histoire. Ainsi, Regnart déclare à Montmorency que grâce à cette continuation de son *Histoire*, « vos grans et illustres faits me donneront tel sujet, qu'elle pourra servir jusques à nos derniers nepveux d'eguillon à toute vertu²⁵ ». Cet hommage, en plus d'être très diplomatique devant le « treshaut et puissant²⁶ » connétable, s'appuie sur la conception traditionnelle de la valeur morale de l'histoire.

Les œuvres liminaires incluses dans *Les cinq premiers livres de l'Histoire française* (1556) de Paul Emile

Alors, qu'est-ce qui va retenir l'attention des poètes des pièces liminaires? On pourrait citer parmi les points qui ressortent : les mérites comparés de l'historien et de son traducteur, et les qualités d'homme d'armes et de lettres de Regnart, même si nous nous limiterons à examiner les premiers points, principalement chez Jodelle, Tahureau, Dorat et Calliste.

Élément inattendu pour les auteurs, le statut de leurs pièces liminaires a changé en cours de route. En effet, Jacques Tahureau note que son élégie avait été envoyée au traducteur « un peu davant qu'il mourust²⁷ », de telle sorte que ces pièces contribuant à donner du lustre à la parution d'une œuvre et à inscrire l'auteur dans un réseau de *sodalitas* humaniste se sont transformées, par la force des choses, en tombeau poétique.

Mérites comparés de l'historien et de son traducteur

À la question de savoir qui doit être le plus loué, l'auteur ou son traducteur, les avis varient et diffèrent souvent par rapport à ce

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. Jacques Tahureau, « Élégie de Jaques Tahureau », *op. cit.*, [f. 44 r]. Mention accompagnant le titre de l'élégie.

qu'en disait Joachim du Bellay dans sa *Deffence et illustration de la langue françoise* de 1549. Au cinquième chapitre du premier livre de ce manifeste, Du Bellay déclare d'emblée qu'à ses yeux, l'activité de traduction ne peut constituer un « moyen unique & suffisant²⁸ » pour élever la langue française « à l'égal & parangon des autres plus fameuses Langues²⁹ ». En somme, si le labeur des traducteurs se révèle fort utile pour « instruyre les ingnorans des Langues etrangeres en la congnoissance des choses³⁰ », leur tâche n'est pas suffisante, de l'avis de Du Bellay, pour donner à la langue française « ceste perfection, &, comme font les peintres à leurs tableaux, ceste derniere main que nous desirons³¹ ».

Aussi, sa discussion épingle l'*inventio* et l'*elocutio*, ces deux parties de la rhétorique où l'auteur et le traducteur ne sont pas exactement sur le même terrain, car, selon Du Bellay, même l'élocution ne peut être maîtrisée aussi bien par le traducteur que par l'auteur. En effet, ce n'est pas avec « la mesme grace & nayfveté³² » que le premier peut exprimer les propos du second dans un idiome autre que la langue d'origine. Bref, de l'original à la traduction, l'homme de lettres a ainsi l'impression de passer « de l'ardente montaigne d'Aethne sur le froid sommet de Caucase³³ ». Par conséquent, tant les écrits en langues latine et grecque que les ouvrages en vulgaire gagnent à être lus dans l'idiome dans lequel ils furent tout d'abord rédigés.

À l'instar de la préface de Regnard, l'ode liminaire « au peuple François » d'Étienne Jodelle reprend l'idée de Du Bellay sur l'utilité de la traduction :

28. Joachim Du Bellay, « Que les Traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la Langue Françoise », *La Deffence et illustration de la langue françoise*, éd. critique par Henri Chamard, Paris, Librairie Marcel Didier, 1966, p. 32.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, p. 38.

31. *Ibid.*

32. *Ibid.*, p. 37.

33. *Ibid.*

Il faut qu'on contente l'envie,
 En sa propre langue écrivant,
 Du gentilhomme peu savant
 Et d'une grand part du vulgaire,
 Qui veut aussi bien voir son los
 Sous la main d'ignorance enclos,
 Sortir en lumière plus claire³⁴

Cependant, il laisse entendre que Regnard y est arrivé avec plus de bonheur que Simon de Monthiers, le premier traducteur de Paul Émile, qui avait fait paraître sa traduction en français la même année, en 1556, chez Vascosan. Comme seuls les deux premiers livres parurent, De Monthiers fait les frais d'une pique au passage dans ces vers de Jodelle :

Ce que mon Regnard a sceu faire,
 Rendant A Emyle d'un tel heur,
 Qu'un autre qui a voulu suivre
 Le premier & le second livre
 Doit borner au tiers son labeur³⁵.

Qu'à cela ne tienne, Jodelle tance sans ménagements le peuple français à qui il reproche une certaine paresse et s'indigne du fait que le roi dut faire venir de Vérone « ce docte historien Æmile³⁶ » pour écrire son histoire. De fait, cette initiative est ressentie comme une forme de domination intellectuelle humiliante pour un peuple qui se considère comme supérieur à l'Italie militairement :

(Peux tu bien entendre cela,
 O peuple sans rougir de honte,
 Voïant qu'il faut qu'un étranger
 Vienne tes histoires rengier
 Et qu'un peuple que chacun domte
 De cette gloire te surmonte?³⁷)

34. Étienne Jodelle, « Au peuple François », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, op. cit., [f. 334 r], v. 309-315.

35. *Ibid.*, v. 316-320.

36. *Ibid.*, v. 298.

37. *Ibid.*, v. 291-296.

Pour Jean Dorat, dont les distiques en latin ont été traduits par Catherine Magnien-Simonin dans son inventaire des poésies éparses de ce poète, c'est le traducteur qui remporte la palme du mérite entre l'auteur et son traducteur :

Paul Émile, latin, a écrit, en un latin d'une grande pureté, l'histoire de France : il l'aurait écrite en français si c'eût été la langue de tous. Regnart suit sa trace, et même le devance : car si l'on doit les louer tous les deux, c'est mieux que la France se fasse entendre en français³⁸.

Par distraction ou peut-être par diplomatie, la traductrice a omis de traduire un des distiques que notre collègue Janick Auberge a rétabli, car après « il l'aurait écrite en français si c'eût été la langue de tous », il aurait fallu lire : « sed non omnibus omne datum est. / Quod potuit, fecit³⁹ ».

Certes, il y a de la condescendance et de l'ironie à l'endroit de cet Italien érudit qui maîtrise le latin des humanistes, mais non le français, et un peu de complaisance, dans ces pièces de circonstance, à placer le traducteur avant l'auteur. Mais en même temps, n'est-ce pas un rapport de forces qui change dans le cours de la *translatio studii* en raison de la fierté nationale qui cherche à s'affirmer? Pour ce qui est

38. Catherine Magnien-Simonin, « Inventaire des contributions imprimées éparses de Jean Dorat », Christine de Buzon et Jean-Eudes Girot [dir.], *Jean Dorat poète humaniste de la Renaissance*, Actes du Colloque international (Limoges, 6-8 juin 2001), Genève, Librairie Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2007, p. 439.

39. Jean Dorat, « In Ioannem Regnartum », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire française*, op. cit., [f. 44 r]. Voici la traduction de Janick Auberge [nous soulignons le vers omis] : « L'Italien Paul Émile avait écrit dans un latin plus pur que d'ordinaire une histoire de France; il eût pu écrire en langue française s'il eût été français, mais tout n'a pas été donné à tous. Il a fait ce qu'il a pu. Il t'a montré très éloquemment la voie qu'en traducteur tu devais suivre. Et toi tu as suivi de sorte que tu sembles avoir toi-même montré la voie. Et tu parais, au service de Paul Émile, n'être pas moindre que celui qui t'inspire. À mon avis, quoique chacun des deux soit à louer, celui qui l'est le plus est celui qui fait chanter les choses françaises en langue française. »

de la contribution de Jean Dorat⁴⁰ qui « dispensait libéralement ses productions⁴¹ », il faut savoir, de l'avis même de ses contemporains, tel Scévole de Sainte-Marthe, qu'« [a]ucun livre nouveau ne sortait⁴² » à son époque « qui ne réclamât la recommandation de la Muse de Dorat en guise de Mercure comme guide et paranymphe⁴³ », ce qui accrédite l'observation d'Henri Chamard, commentateur des distiques grecs de Dorat pour la *Deffence et illustration*, qui parle de la « manie⁴⁴ » des « compliments liminaires⁴⁵ », caractéristique du XVI^e siècle.

Dans l'épigramme liminaire de Jacques Tahureau, le traducteur demeure le truchement de l'auteur même s'il doit être à la hauteur de l'*elocutio* de l'original, de telle sorte que la traduction n'a rien d'un pis-aller par rapport à l'original, comme l'alléguait Du Bellay, et peut donc être appréciée à la lecture comme le serait un original :

Et que par ton moien Æmile fait François
 Aiant depeint au vray les hauts faits de noz Roys,
 Soit autant renommé par ta Françoise veine
 Comme il est excellent en sa langue Romaine⁴⁶.

Et au sein des huit sizains que consacre à Regnard le mystérieux Calliste, s'élabore une variante du motif horatien de l'*Ut pictura poesis*. En effet, ce dernier compare la durée relative des portraits laissés par différents types d'artistes pour conclure que les matériaux du peintre ne résistent pas aussi bien au temps que le « fer, [le] cuivre ou [la] pierre

40. Jean Dorat fut, entre autres choses, professeur de Ronsard, de Du Bellay et de Du Baïf au Collège de Coqueret. Par la suite, il fut nommé professeur royal de grec en 1556 et poète royal en 1567.

41. Catherine Magnien-Simonin, *op. cit.*, p. 439.

42. Scévole de Sainte Marthe, cité dans *ibid.*, p. 440, note 3, traduit par Catherine Magnien-Simonin.

43. *Ibid.*

44. Henri Chamard, cité dans Catherine Magnien-Simonin, *op. cit.*, p. 441.

45. *Ibid.*

46. Jacques Tahureau, « Épigramme de Jacques Tahureau », *op. cit.*, [f. 44 v], v. 27-30.

dure⁴⁷ » des sculpteurs et des graveurs. Fort de ce préambule, il met Regnard à l'abri de l'oubli pour avoir « sceu, prudent, eslire / Bon sujet à ton bien dire⁴⁸ ». Calliste loue le travail du traducteur en empruntant, de manière fort originale, le vocabulaire du ficinisme amoureux et son motif de la double vie du néo-platonisme, qu'il adapte au travail de feu le traducteur Regnard, dont le nom revit avec les œuvres auxquelles il a lui-même redonné vie :

Car lors que, soigneux, tu donnes
Nouvelle vie aux hauts faits
De si vaillantes personnes
Toimesmes (heureux) te fais
Une reciproque vie,
Malgré la mortelle envie⁴⁹.

Pour Gervais Sepin, « [p]ar conséquent chacun est à bon droit digne d'estime : et je ne pourrais pas bien affirmer lequel de vous deux en est le plus digne⁵⁰ », Paul Émile, pour avoir fait connaître la glorieuse histoire française aux étrangers ou Regnard, « pour qu'on profite de ces biens qui nous sont propres⁵¹ » et qu'il soit une source d'émulation pour la jeunesse française.

Quant à Pierre Tredehan, le sujet de fierté est d'avoir écrit à propos de la monarchie française en français, et de surcroît « d'une plume dorée⁵² » : « Ores ores François tu te peux bien vanter / D'ouir en ton langage une Clion chanter⁵³ ». À ses yeux, tout cela place Regnard au-dessus

47. Calliste, œuvre liminaire sans titre, Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise, op. cit.*, [f. 335 v], v. 15.

48. *Ibid.*, v. 35-36.

49. *Ibid.*, v. 37-42.

50. Gervais Sepin, « Ger. Sepini salmurei, de Pauļo. Aemilio Gallico sermone donato, ad Ianum Regnardum Hendecasyllabi », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise, op. cit.*, [f. 335 v], traduit par Janick Auberger, v. 24-26.

51. *Ibid.*, v. 19.

52. Pierre Tredehan, « Sonnet », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise, op. cit.*, [f. 336 r], v. 8.

53. *Ibid.*, v. 9-10.

des poètes qui s'échinent à raconter leurs amours où le feu et l'eau s'opposent toujours dans la plus pure tradition pétrarquiste : « Ecrive qui voudra, de son amour contraint, / Les feux & les sanglots d'une âme martirée⁵⁴ »; au-dessus également de ceux qui préfèrent ressasser les fables gréco-latines mensongères plutôt que de s'attacher à écrire la vérité de l'histoire : « Ecrive qui voudra la fable retirée / D'un Grec fardé menteur, d'un Romain parle-feint⁵⁵ ». Le résultat est le même, aucun d'eux n'arrive à la hauteur de Regnard : « Facent ce qu'ils voudront si n'aquerront ils point / Le moins, ô mon Regnard, de ta plume dorée⁵⁶. »

Sur l'un de ces points, Tahureau manifeste son désaccord avec Tredehan pour estimer que la poésie amoureuse n'empêche en rien de faire un grand œuvre et de « hausser sa plume⁵⁷ ». À preuve Regnard, lit-on dans l'élégie, qui aurait aussi commis à l'instar de Tahureau des poésies amoureuses dont le chant a émerveillé « les Nymphes Angevines⁵⁸ ».

Éloge des qualités d'hommes d'armes et de lettres de Regnard

Les poésies liminaires font aussi l'éloge répété des qualités d'homme d'armes et de lettres que réunit Regnard. Comme l'a remarqué Janick Auberger à propos du quatrain en latin de Calliste, celui-ci joue, comme Homère, sur le double talent de la parole et de l'action (le guerrier homérique est « bon en discours et bon au combat »), il semble donc insister sur cette main qui est aussi bonne dans l'action que dans l'écriture :

Après avoir posé les armes, ce qu'il reste de temps,
tu l'emploies tout entier à traduire Paul Émile.

54. *Ibid.*, v. 3-4.

55. *Ibid.*, v. 5-6.

56. *Ibid.*, v. 7-8.

57. Jacques Tahureau, « Élégie de Jacques Tahureau », *op. cit.*, [f. 44 v], v. 18.

58. *Ibid.*, v. 14.

Habile en écriture et fort en action,
tu agis et tu écris, noble par ton art, noble par ta main⁵⁹.

Jodelle fait aussi l'éloge de la « double gloire⁶⁰ » de Regnart en insistant sur la lutte contre l'ignorance : « Qui bravement vient aujourd'huy / Entre nôtre troupe sçavante / Combatre la troupe ignorante⁶¹ ». Ces vers ne sont pas sans évoquer les métaphores guerrières d'Érasme, qui dès 1489 imagine, dans les *Antibarbares*, une République des lettres à la défense des lettres profanes et en lutte contre les ignorants⁶². Plus particulièrement, c'est aux yeux de Jodelle le travail sur l'*elocutio* de Regnart qui lui vaut un « double laurier » :

Et qui suivant le Dieu guerrier
Mellant les livres aux alarmes
Bien faisant, bien disant des armes,
Doit atendre un double laurier⁶³.

C'est sur ce même motif que va s'étendre copieusement Jacques Tahureau qui loue l'expérience soldatesque de Regnart, qui en fait un meilleur traducteur. Ainsi, plutôt que d'être muni d'un savoir appris « [o]yant un maître es artz crier en une école⁶⁴ », Regnart se présente en pleine possession d'un vocabulaire précis et technique de la chose militaire.

59. Calliste, « Ejusdem », Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire françoise*, *op. cit.*, [f. 334 r], v. 1-4, traduit par Janick Auberger et commentaires par courriel du 3 janvier 2010.

60. Étienne Jodelle, « Au peuple François », *op. cit.*, [f. 334 r], v. 313.

61. *Ibid.*, v. 314-316.

62. Érasme, *Les Antibarbares, Œuvres choisies, présentation, traduction et annotations de Jacques Chomarat*, Paris, Le Livre de poche, 1991, p. 41 à 47. Voir, en particulier, les métaphores guerrières en p. 45, telle celle-ci : « Ceux de la cohorte rustique il nous suffira de les disperser à l'aide seulement de soldats armés en hâte, de les dépouiller de leur bouclier en simili-piété, et de les mettre en fuite, ce qui ne sera pas une grande affaire. »

63. Étienne Jodelle, « Au peuple François », *op. cit.*, [f. 334 r], v. 317-320.

64. Jacques Tahureau, « Élogie de Jaques Tahureau », *op. cit.*, [f. 335 r] v. 50.

Nous voilà, à nouveau, face à une position différente de celle de Du Bellay. Alors que ce dernier déclarait que *l'inventio*, qui consiste à parler « elegamment & copieusement⁶⁵ » d'une chose, doit s'appuyer sur une connaissance préalable du grec et du latin, puisque les « Sciences⁶⁶ » ont d'abord été traitées dans ces langues, Tahureau préconise plutôt que cette connaissance passe directement par le français :

Non ce n'est pas assez au François écrivant
D'estre au Grec étranger ou en Latin sçavant,
Pour bien dire il luy faut connoitre d'avantage
Les traits & les beaux motz de nôtre beau langage⁶⁷

Et seule cette connaissance linguistique approfondie, fruit de l'expérience, fera éviter aux rédacteurs « [t]ant de motz corrompuz, tant d'autres inventez / [s]ans art ni jugement de ces fols éventez⁶⁸ ».

Cette élégie est aussi l'occasion de revenir sur des propos que le poète avait tenus en 1555 dans son *Oraison de Iaques Tahureau Au Roy. De la grandeur de son regne, & de l'excellance de la langue françoise*⁶⁹. Après y avoir loué les écrivains français qui n'ont plus rien à envier aux auteurs grecs et latins, il se plaignait de ceux qui ne comprennent pas que le français exprime des notions que le latin ne connaissait pas⁷⁰. Tahureau déplore enfin le nouveau langage affecté, un français truffé de mots étrangers⁷¹.

65. Joachim Du Bellay, « Que les Traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la Langue Francoise », *op. cit.*, 1966, p. 33.

66. *Ibid.*

67. Jacques Tahureau, « Élégie de Iaques Tahureau », *op. cit.*, [f. 44 v], v. 31-34.

68. *Ibid.*, v. 39-40.

69. Jacques Tahureau, *Oraison de Iaques Tahureau Au Roy. De la grandeur de son regne, & de l'excellance de la langue françoise; plus Quelques vers du mesme autheur dediez à Madame Marguerite*, Paris, chez la veuve Maurice de La Porte, 1555.

70. On se souviendra qu'Érasme avait déjà épinglé ce trait dans son colloque « Le Cicéronien » de 1529, où il raillait les imitateurs serviles qui jargonnet en latin, comme Rabelais le fera un peu plus tard pour son écolier limousin.

71. Au chapitre de la littérature, Tahureau note, en effet, que les meilleurs auteurs grecs ou latins ne l'emporteraient pas sur les « douces & sçavantes pleumes qui

Des échos de ces propos sont encore perceptibles dans son élégie liminaire où il estime que grâce à une meilleure connaissance de sa langue maternelle,

Alors un ignorant mal expérimenté
Ne jargonneroit point un langage emprunté,
Et sans sçavoir que c'est de l'estat des gensdarmes
N'en iroit point parlant comme fait un clerc d'armes⁷².

Tahureau termine son envolée en vantant Regnard de ne pas céder à l'abus des italianismes en vogue et de savoir imposer les balises d'un bon usage :

Donc tu peux doctement faire parler François,
Paul Æmile traittant des armes & des Roys,
Et sans user en rien de ce nouveau ramage
Dont on gaste par trop nôtre françois langage :
Car aujourd'hui celuy n'est pas des bons esprits
Qui parlant en françois ne remplit ses écris

font aujourd'hui profession de bien parler, ou écrire en leur naturel François » (*ibid.*, p. 6). Il déplore que tels « affectés latineurs » (*ibid.*), après avoir un tant soit peu « vaqué en la langue Latine pensent à tous les motz qu'ilz iergonnent parler tousiours par l'esprit de Ciceron, comme s'il étoyt vray-semblable qu'ilz peussent bien dire en une langue étrangere, & laquelle ilz ne sçavent encores à grand peine qu'à credit » (*ibid.*). Ces individus ne devraient pas mépriser le français, langue très riche qu'ils apprirent « dès le lait de la nourrice » (*ibid.*) et qui s'avère « tout autant recommandable que peuvent être celle des étrangers » (*ibid.*). Si, comme l'allèguent certains « dégorgeurs de latin » (*ibid.*), il existe de nombreuses « manieres de parler Latines que nous ne sçaurions rendre mot pour mot en nôtre langue » (*ibid.*), l'on retrouve inversement, note Tahureau, « une infinité [de façons de parler] en François qu'il est impossible de rendre en la langue Latine aveques la mesme grace qu'ilz ont en nôtre langue » (*ibid.*). « Jamais langue n'exprima mieux les conceptions de l'esprit » (*ibid.*) que la langue française, étant donné, notamment, sa suavité. En outre, la langue française comprend une plus grande abondance de mots que les langues grecque et latine, « ce qui se pourroyt aisement prouver par dix mille choses inventées que nous avons au-iourdhui, chacune avecques ses mots & termes propres, dont les Grecz ni les Latins n'ouïrent iamais seulement parler » (*ibid.*). Il souligne que la France de son temps regorge de grands écrivains : « nôtre France est plaine d'une infinité d'Homeres, de Virgiles, d'Euripides, de Senecques, de Menandres, de Terences, d'Anacreons, de Tibulles, de Pindares, d'Horaces, de Demosthenes, de Cicerons françois. » (*ibid.*) Aussi, « la France pour le jourd'huy ne doit rien à l'antiquité des Grecz ni des Latins » (*ibid.*, p. 6-7).

72. Jacques Tahureau, « Élégie de Jaques Tahureau », *op. cit.*, [f. 55 r], v. 43-46.

D'un tas de ces beaux mots étrangers à la France
Dont à peine luimesme il a la connoissance⁷³

Il est aussi intéressant de noter, comme l'a fait John Clark dans son ouvrage sur le genre de l'élegie, que Tahureau est le premier, avant Ronsard, à lier la forme élégiaque, habituellement réservée aux thèmes amoureux, à des thèmes littéraires. Cette union « curieuse et originale⁷⁴ », ajoute-t-il, deviendra plus fréquente après 1560. Pour Clark, cette élégie est une preuve supplémentaire de l'indépendance artistique de Tahureau et de sa critique des excès du style nouveau de la Pléiade, notamment l'introduction dans la langue de termes excentriques⁷⁵. À nos yeux, ces remarques sont une indication qu'il y a place pour une pensée originale et personnelle, voire une expérimentation formelle au sein d'une production de pièces de circonstances.

Il en va de même, du reste, pour l'ode liminaire de Jodelle, qui prend, de l'avis d'Enea Balmas, « une saveur curieuse qu'achève de préciser le caractère peu commun qu'il a voulu donner à son ode, celui d'un "appel au peuple français", autrement dit d'un vrai manifeste⁷⁶ », ce qui éloigne

73. *Ibid.*, v. 59-66.

74. John E. Clark, *Élegie. The Fortunes of a Classical Genre in Sixteenth-Century France*, The Hague [Pays-Bas], Mouton & Co., 1975, p. 87 [nous traduisons]. L'expression est tirée du passage suivant : « Ronsard also likes to use the elegy in a very personal way in these early years. [...] This tendency to link literary themes with the elegy, a curious and original union it seems, no doubt accounts for four poems (8, 11, 13, 17) serving as prefaces to whole works or distinct sections of a work. Found before Ronsard only in a poem by Tahureau (Catalogue 36), it is a type of elegy that will increase in frequency after 1560. »

75. *Ibid.*, p. 208, note 36, où Clark affirme : « Tahureau's elegy is further proof of his artistic independence and criticism of the excesses of the new "Pléiade" style: see Marcel Raymond, *L'influence de Ronsard*, 2 vol. (Paris : Champion, 1927), vol. I, p. 199-202. Tahureau's poem defends love-poetry, praises the work to which it is a preface for the author's great knowledge of the French language, goes on to define existing good usage as the ideal in language and finishes by criticizing the misguided zealots of eccentric language enrichment. »

76. Enea Balmas, « Étienne Jodelle parisien au peuple français », Étienne Jodelle, *Œuvres complètes*, éd. établie, annotée et présentée par Enea Balmas, Paris, Gallimard, 1965, t. I, p. 449, note p. 113.

ce genre de sa fonction reconnue, où « [l]e chant de l'ode tend à amorcer un dialogue, une sociabilité⁷⁷ », comme l'a montré François Rouget.

D'ailleurs, le contenu de l'ode de Jodelle, au titre grandiloquent et qui s'avère d'une « longueur inaccoutumée (trois cent soixante vers : il s'agit d'un véritable petit poème)⁷⁸ », est étonnant pour Balmas, selon lequel

[l]es attaques contre la mythologie, contre « la Grèce menteresse », contre la morgue des Italiens d'aujourd'hui, se suivent tout le long de l'ode, pour culminer dans le désaveu d'une poésie uniquement basée sur l'imitation, qui rappelle par sa fermeté certains passages du prologue de l'*Eugène*⁷⁹.

Ajoutons que Jodelle s'accorde ici avec Tahureau sur l'abus des mots étrangers des poètes contemporains. Cependant, cette ode, devenue manifeste, reste aussi un l'éloge de Regnard. C'est pourquoi Jodelle prend la peine de se défendre des excès auxquels peut mener le genre encomiastique, en écrivant ces huitains comme gage de sa sincérité, mais peut-être pas de sa modestie :

Ce n'est pas moy qui chacun prise
Dans mes vers, & qui autorise
Pour estre quitte à mon amy
Des écris forgez à demy,
Ma liberté inviolable
Et ma louange est equitable,
[...]
Il ne faut la gloire celer
Des amis, ni trop en parler⁸⁰

77. François Rouget, *L'apothéose d'Orphée. L'esthétique de l'ode en France au XVI^e siècle de Sébillet à Scaliger (1548-1561)*, Genève, Librairie Droz, 1994, p. 86.

78. Enea Balmas, « Étienne Jodelle parisien au peuple français », *op. cit.*, p. 449, note p. 113.

79. *Ibid.* À la même page, Balmas donne cet exemple : « N'y voit-on pas Jodelle défendre des positions qu'avaient déjà illustrées des pièces de 1552 (vers à Nicolas Denisot, en l'honneur de ses *Cantiques du premier Advenement de J. C.*)? »

80. Étienne Jodelle, « Au peuple François », *op. cit.*, [f. 4 r], v. 321-326 et v. 330-331.

Malgré cette noble appellation d'ami et le culte de la *sodalitas* parmi les humanistes, Balmas s'interroge sur la présence du poème de Jodelle dans le livre de Regnart, « puisque nous ignorons tout des rapports entre le poète de *Cléopâtre* et le sieur de Miquetièrre⁸¹ ». Selon lui, l'explication est sans doute à chercher du côté du « nom de l'illustre personnage à qui Jean Regnart a offert sa traduction⁸² », soit le Connétable Anne de Montmorency. À ce propos, Balmas observe :

Cela aussi nous ramène à l'époque des débuts littéraires de Jodelle : on se souviendra en effet que dans son *Eugène* il a trouvé moyen de glisser un éloge de la famille du Connétable. Si dans la présente ode il se contente de deux vers (345-346) adressés à Montmorency, c'est sans doute parce que son ami Regnart a déjà fort éloquemment parlé pour tous les deux [...] ⁸³.

De son côté, François Rouget a étudié la forme de cette ode de manière approfondie pour conclure que ces treize strophes, longues de vingt vers chacune, manquent parfois de cohésion⁸⁴. Il a également souligné la vision particulière de l'histoire chez Jodelle, qui relève en fait d'un parti-pris idéologique, ce que l'ouvrage de Paul Émile se piquait d'éviter :

Lorsqu'il s'agit de vanter le renouveau de la civilisation, comme dans l'ode « Au peuple François » de Jodelle, le poète indique les étapes qui menèrent l'humanité de la barbarie à la civilisation, illustrée par Henri II. Le poète alors ne fait pas œuvre d'historien : il prend parti dans l'exposition des âges pour dénoncer les époques antérieures, et vanter, par contraste, l'ère contemporaine⁸⁵.

81. Enea Balmas, « Étienne Jodelle parisien au peuple français », *op. cit.*, p. 449, note p. 113.

82. *Ibid.*

83. *Ibid.*, p. 449-450. Notons que Calliste adresse aussi quelques vers à Montmorency.

84. François Rouget, *op. cit.*, p. 287-288.

85. *Ibid.*, p. 243.

Fortune des pages liminaires de l'édition de Fezandat de 1556 dans la réédition et la continuation de 1581 chez Frédéric Morel

Compte tenu du caractère lié à l'actualité des pièces liminaires de l'édition parisienne de Fezandat de 1556, il vaut la peine de considérer ce qui en subsiste dans la réédition et la continuation de la traduction de Jean Regnart par Arnould Le Ferron dans l'édition qu'en a donnée Frédéric Morel, père, à Paris en 1581.

Voici la description qu'en donne Catherine Magnien-Simonin dans son inventaire des pièces éparses de Jean Dorat à l'entrée n° 149, qui porte sur l'exemplaire de la BnF de l'édition de 1581 avec la description du contenu des pièces liminaires⁸⁶. Cette entrée fournit un point de départ utile à la comparaison de ces deux éditions:

Paul-Émile-Arnould Le Ferron, *L'Histoire des faits, gestes et conquestes des Roys, Princes, Seigneurs et Peuple de France, descrite en X. Livres et composee premierement en Latin par Noble et savant personnage Paul Æmyle Veronois : et depuis mise en François par Jean Regnart gentilhomme Angevin, en son vivant Seigneur de la Mictiere. Avec la suyte de ladicte Histoire tirée du Latin de feu M^e Arnold Le Ferron conseiller du Roy à Bourdeaux, et autres bons Auteurs*, Paris, Frédéric Morel, 1581, avec privilège pour dix ans du 20 décembre 1579 en présence de Jean Vetus, signé Gassot, in-fol. de 8 f. + 688p. + 45f. Mazarine Rés. 5824 A, aux armes d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, la grande Mademoiselle et BnF exemplaire réglé aux armes L35-34.

aiir^o épître dédicatoire de Féd. Morel père à Henri III; a iiiir^o-v^o 5 distiques *In Joannem Regnartum Andinum, Paul. Æmylii interpretem signés Io. Auratus. P. R.* : « Æmylius Gallas Latio sermone Latinus [...] 338 »; et 9 puis 6 distiques de Frédéric Morel junior, 26 hendécasyllabes de Gervais Sepin; avr^o

86. Notons au passage que l'édition de 1556 a été omise dans cet inventaire alors que les distiques de Dorat y figurent déjà et seront repris tels quels dans l'édition de 1581.

élégie française d'Étienne Tahureau; a[vi]r^o ode de Jodelle au peuple français et *in fine* deux distiques latins; aviir^o-v^o notice de Paul Jove et catalogue des rois⁸⁷.

Quelles sont, dès lors, les principales différences entre les pièces liminaires des éditions de 1556 et de 1581? Premièrement, l'éditeur Morel, imprimeur ordinaire du roi, a supprimé l'épître du traducteur Regnart au connétable Anne de Montmorency, décédé en 1567, pour la remplacer par la sienne à Henri III; ensuite, autre nouveauté, les distiques de Frédéric Morel, fils, adressés à Henri III ainsi qu'à Paul Émile ; enfin, la notice de Paul Jove remplace le sonnet de Tredehan vantant Regnart ainsi que l'épigramme de Paul Émile traduite par le même Tredehan. Quant au Privilège du roi de 1556, qui se trouvait après cette épigramme, une mise à jour de 1579 se retrouve à la fin de l'ouvrage.

Signalons également que la nouvelle préface de F. Morel, père, se charge de louer succinctement le docte Regnart qu'il compare à Philippe de Commynes et à M. de Langé, hommes d'armes et hommes de lettres comme lui. Surtout, le préfacier fait l'éloge de Paul Émile. Ce dernier, comparé à César et à Xénophon, dépasserait Tite-Live, et laisserait loin derrière lui les rédacteurs d'Annales du Moyen Âge. Outre cela, Paul Émile est louangé pour son impartialité, son respect de la chronologie, l'absence de contradictions internes dans le texte, sa capacité de décrire la géographie avec vivacité et, finalement, son style « doux et coulant⁸⁸ ». Chose curieuse, pas un mot n'est consacré au continuateur feu Arnould Le Ferron dont le nom figure pourtant sur la page de titre!

87. Catherine Magnien-Simonin, « Inventaire des contributions imprimées éparses de Jean Dorat », *op. cit.*, p. 505. Précisons que dans l'exemplaire de l'édition de 1581 conservé à l'Arsenal (Fol. H-1631), que nous avons consulté, et qui se présente comme l'exemplaire que possède cette bibliothèque (Fol. H. 1630), les vingt-six hendécasyllabes de Sepin apparaissent plutôt entre les neuf et six distiques de Frédéric Morel, fils au fol. a 4v et que les huit sizains signés du mystérieux Calliste sont toujours là après l'ode de Jodelle de telle sorte qu'il faut attribuer au même Calliste « Eiusdem » les deux distiques latins *in fine*.

88. Paul-Émile-Arnould Le Ferron, *op. cit.*, f. a2 v.

Mais il y a plus. En effet, parmi les pièces conservées, deux ont été amputées de leurs strophes finales. Dans l'ode d'Estienne Jodelle, la dernière strophe adressée à Henri II et à Anne de Montmorency disparaît et le sizain final du poème signé par Calliste, dans lequel on fait mention des faits et gestes de Montmorency qui « [m]éritent un Paul Émile », connaît le même sort⁸⁹. Ces interventions éditoriales, qui ne sont signalées nulle part, tendent toutes vers la même finalité qui est d'effacer des poèmes toute référence aux principaux hommes forts de la scène politique d'alors, Henri II et surtout Anne de Montmorency, pour marquer sans ambages le changement de régime et l'allégeance à Henri III!

En conclusion, la traduction de 1556 de Regnard du *De Rebus gestis Francorum* de Paul Émile signe en quelque sorte la rencontre de l'humanisme italien et français dans le contexte de la *translatio studii*. Cette traduction permet une plus grande diffusion de l'histoire française et de l'historiographie humaniste. Au plan linguistique, cet ouvrage contribue à établir les bases d'un bon usage qui trouve sa place entre l'imitation abusive du latin, d'une part, et, de l'autre, la mode des italianismes et des mots excentriques prisés par le nouveau style de la Pléiade, tout en employant un vocabulaire propre au domaine, puisé à même l'expérience militaire du traducteur.

Les pièces liminaires de ce livre font de sa sortie un événement littéraire, qui vont au-delà d'un ouvrage agrémenté d'un bouquet de pièces encomiastiques, grâce à ses avis sur le statut de la traduction, le rôle du traducteur et le bon usage littéraire, pièces liminaires où se font entendre des différences d'opinions entre les signataires, y compris parmi les membres de la Pléiade (en ce qui concerne la hiérarchie des sujets bas et élevés). Outre cela, certaines pièces font preuve d'audace formelle en donnant de nouvelles finalités à l'épigramme comme à l'ode, nonobstant la « manie des compliments liminaires », lieu suspecté de plats stéréotypés dans une société d'admiration mutuelle, dont la

89. Paul Émile, *Les cinq premiers livres de l'Histoire française*, op. cit., [f. aa5 v].

plupart gravitent ici autour de la figure de Jean Dorat, même si on ne connaît toujours pas les liens de ce dernier avec Regnard.

L'examen de ces pièces met en évidence le fait que ce traducteur est considéré non seulement comme un passeur culturel, mais également, en cette France de la Renaissance, comme un bâtisseur de la langue, son travail constituant un modèle du bon usage. Il est intéressant aussi que Jodelle et Tahureau éprouvent moins de réserves que du Bellay à reconnaître au traducteur un plus grand mérite en ce qui concerne sa part dans l'*elocutio*.

Cependant, les éloges du latin si pur de Paul Émile et de ses méthodes d'historien humaniste, fondées sur la critique et la recherche de sources sûres, n'arrivent pas à dissiper le malaise que cause l'histoire nationale écrite par un étranger⁹⁰. L'érudit est admiré, mais il est clair que la *translatio studii* ne sera complète que lorsque les Français pourront écrire leur propre histoire. Aussi, malgré le sentiment de supériorité de Jodelle selon lequel la France a remplacé les Grecs et les Romains dans la *translatio imperii*, ses remontrances au peuple visent à ne pas en rester à importer les savants, ce qui placerait la vie intellectuelle dans une position vulnérable. Si le ton militant de son poème reflète l'importance des enjeux du travail des traducteurs à la fois pour l'histoire et la langue, c'est aussi un plaidoyer pour que la traduction ne dispense pas une nation de se doter elle-même de tels outils.

L'examen des changements considérables apportés à la composition des pièces liminaires de 1556 en 1581 révèle que les considérations politiques du moment l'emportent sur celles d'ordre poétique, sans que l'éditeur ne s'embarrasse de supprimer, de dénaturer, ou de remplacer les poèmes initiaux et encore moins de s'en excuser. En revanche, en se

90. Dans ce contexte, il est un peu surprenant que Frédéric Morel ne fasse pas plus de cas dans son édition de 1581 d'Arnould Le Ferron qui écrivit la suite en latin plutôt qu'en français, lequel à titre de conseiller du roi à Bordeaux n'avait rien d'un étranger, ce qui lui vaut au moins l'honneur d'être mentionné à la toute fin dans le Privilège du roi.

mettant en scène dans sa préface au seuil du livre, l'éditeur affirme son rôle dans cette impression qu'il fait sienne.

Quant à Jean Regnard, qui réunit les deux idéaux antiques de la vie heureuse que procurent les vies active et intellectuelle, il a réussi à se faire connaître aux hommes selon ses vœux grâce à cette traduction, souvent rééditée et continuée, même si par d'autres que lui. En effet, sa traduction de Paul Émile « sera l'une des sources avouées de l'*Histoire de France* de 1576 » par Bernard de Girard, sieur du Haillan, considéré comme « le premier historiographe de France⁹¹ ».

91. Christophe Bernard, « "L'escolier" Du Haillan et l'*Academia pariensis* autour de Jean Dorat », *Le Journal de la Renaissance*, Brepols, 2005, vol. 3, p. 234, note 13 et p. 231. L'article de Christophe Bernard s'intéresse, dans une perspective biographique, à la jeunesse de Bernard de Girard, sieur du Haillan (c. 1535-1610), « le premier historiographe de France » (*ibid.*, p. 231), qui, avec Du Tillet et Pasquier, « a jeté les fondations d'une nouvelle conception de l'histoire française vouée à l'État, débarrassée de ses mythes et de ses miracles » (*ibid.*).